



AVIS TECHNIQUE

Systeme ECAP®

n°7/13-1545 publié le 22/12/14

25 10 2019

[EDIL-THERM® PSE COB]

Nouvelles certifications pour EDIL-Therm® PSE COB spécifiquement réétudié pour les constructions bois

Etudié pour les Constructions à Ossature Bois (COB), le système EDIL-Therm® PSE COB a obtenu son avis technique validé par le CSTB. Destiné à l'isolation de tous types de bâtiments neufs ou anciens, ce procédé s'utilise aussi en réfection et en protection des façades dégradées ou en complément d'isolation thermique.

EDIL-Therm® PSE COB s'emploie pour la pose sur parois extérieures de constructions à ossature en bois, conformes au NF DTU 31.2 en vigueur et en respectant les prescriptions du cahier du CSTB 3729-V2 de décembre 2014 « systèmes d'isolation thermique extérieur par enduit sur isolant appliqués sur parois de constructions à ossature en bois ».

L'obtention de ce nouvel Avis Technique s'inscrit parfaitement dans la démarche de développement durable soutenue par EDILTECO®. Construire avec des matériaux naturels à durabilité performante, assurant un confort optimum pour les usagers tout en répondant aux exigences de la transition énergétique, est un objectif vertueux qui peut également s'avérer très économique.

Cet engouement pour l'alliance ITE/COB présente des atouts considérables : une conductivité thermique presque vingt fois inférieure à celle du béton et permettant d'atteindre un niveau de performance BBC ou passif, une faible durée des chantiers, une simplicité de techniques de pose et mises en œuvre, des procédés de préfabrifications inédits.

Le marché des constructions bois s'ouvre, révélant un large spectre de possibilité de construction : maison individuelle, petites copropriétés, bâtiments à usage commercial (restaurants, hôtels...), surélévation, etc.